

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NO 27

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 23 AVRIL 1969

LA SIGNATURE DU MODUS VIVENDI CANADA-THAÏLANDE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui qu'un modus vivendi commercial entre le Canada et le Royaume de Thaïlande a été signé à Bangkok le 22 avril, 1969. Monsieur Jean-Luc Pepin, Ministre de l'Industrie et du Commerce, a signé au nom du Canada et son Excellence Thanat Khoman, Ministre des Affaires Etrangères, pour le Royaume de Thaïlande. Le modus vivendi prévoit l'échange du traitement tarifaire de la nation la plus favorisée entre les deux pays.

Les relations entre le Canada et la Thaïlande sont devenues plus intimes et amicales au cours des dernières années. Durant la dernière décennie, la Thaïlande a joui d'un progrès économique soutenu et l'an dernier, a marqué un taux de croissance de 8%. La conclusion de cet accord est conforme à la politique du Canada visant à développer des relations plus étroites avec les pays du Pacifique et à accroître les échanges commerciaux avec les pays en voie de développement. Elle est également conforme aux engagements internationaux du Canada, en tant que pays développé, en vue de venir en aide aux pays en voie de développement qui cherchent à accélérer leur croissance économique. On s'attend à ce que le modus vivendi fournisse une base qui assurera la croissance des échanges commerciaux d'une façon mutuellement avantageuse entre le Canada et le Royaume de Thaïlande.

La Thaïlande ne fait pas partie du GATT et, jusqu'à la signature du modus vivendi, était un des peu nombreux pays dont les exportations étaient frappées par le tarif douanier général au Canada. Bien que le volume des échanges commerciaux canadiens avec la Thaïlande soit relativement modeste, la Thaïlande est un marché croissant pour les exportations canadiennes. Celles-ci ont augmenté de \$2.8 millions en 1963 à \$7.1 millions en 1968. Au cours des dernières années, les exportations canadiennes vers la Thaïlande étaient composées principalement d'avions, de métaux non ferreux et de produits métalliques. D'autre part, les importations canadiennes de la Thaïlande sont passées de \$583 mille en 1963 à \$2 millions en 1968. Plus de 75% des exportations thaïlandaises vers le Canada se composent d'étain.